

AXE 1

la formation initiale et la formation continue des chirurgiens-dentistes.

Intégrer la prise en charge des personnes âgées présentant une maladie et/ou un handicap dans la formation initiale et dans la formation continue des chirurgiens-dentistes.

1. Institutions concernées :

Unités de Formation et de Recherche (UFR) d'odontologie, services d'odontologie hospitalière, praticiens spécialisés, services et associations de formation continue, Union Régionales des Professions de Santé (URPS), Conseil National Professionnel (CNP).

2. Problématiques à résoudre :

Les institutions représentatives de la profession laissent à penser que les chirurgiens-dentistes omnipraticiens peuvent répondre à l'ensemble des besoins spécifiques de la société. Une grande partie des personnes âgées n'ont pas besoin d'une prise en charge spécifique et seul l'accès au cabinet dentaire est un critère de prise en charge de leurs soins bucco-dentaires. Il convient parfois d'obtenir une formation approfondie du fait de la maladie, du handicap, des traitements médicamenteux ou de l'approche psychologique du patient âgé. La spécialité en Médecine Bucco-Dentaire (MBD) devait répondre à une partie de ces problématiques mais elle est délaissée par les étudiants du fait d'un manque de valorisation. L'ensemble des interlocuteurs que j'ai pu interroger sur ce point s'accorde sur une réforme mais ils ne sont pas favorables à une spécialité d'odontologie gériatrique. Une graduation des formations semble être retenue.

3. Exemples sur lesquels s'appuyer :

- Au-delà de la formation initiale devant s'accompagner d'une sensibilisation dans les structures accueillant des personnes âgées, l'internat Médecine Bucco-Dentaire (MBD) doit être réformé. Les

propositions de la mission flash sur la réforme du 3^{ème} cycle des études en odontologie semble intéressante avec la création d'un internat spécialisant Médecine Orale Adaptée (MOA) intégrant l'odontologie gériatrique¹.

- L'université de Laval au Québec propose une formation dentaire spécialisée en gérontologie pour respecter les recommandations internationales².

- Des webinaires comme ceux de l'URPS chirurgiens-dentistes de Nouvelle aquitaine³, les diplômes universitaires n'ayant pas rencontrés encore leur public ou les actions de Développement Professionnel Continu (DPC) comme celles de l'UFSBD, sont à valoriser.

PROPOSITION 1 :

Intégrer des vacations de dépistages dans les stages cliniques des étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} années, dans les structures accueillant des personnes âgées ; sous la responsabilité d'un enseignant, d'un interne, d'un étudiant de 6^{ème} année ou d'un praticien libéral sous forme de maître de stage. Des actes de prévention simples comme le détartrage pourraient être effectués par les étudiants au sein des structures équipées (axe 3 – propositions 13 et 14). La rémunération de l'encadrant devra être une option pour les praticiens libéraux. Le financement d'un bilan dentaire spécifique à l'entrée d'un Etablissement Médico-Social (EMS) par l'Assurance maladie dans la nouvelle convention dentaire permettra de faciliter cette action (convention type, financement...).

PROPOSITION 2 :

Doubler le nombre de praticiens hospitaliers intégrés dans les établissements de santé (hypothèse mentionnée dans la mission Flash). Les internes De Médecine Orale Adaptée (MOA) et des étudiants assisteront ces praticiens spécialisés. Les équipes de soins pourraient être réparties dans les structures de proximité décrites dans l'axe 4 – proposition 14.

¹ Réforme du 3^{ème} cycle : avis de l'Académie Dentaire reprenant les propositions de la mission Flash : <https://www.information-dentaire.fr/actualites/reforme-du-3eme-cycle-l-academie-dentaire-favorable-a-la-creation-de-trois-nouveaux-internats-qualifiants/> (article consulté le 20/10/2023).

² Université de Laval : Formation dentaire spécialisée en gérontologie : <https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/formation-dentaire-specialisee-en-gerodontologie> (page consultée le 20/11/2023)

³ Exemples de webinaires proposés par l'URPS chirurgien-dentiste de Nouvelle Aquitaine : <https://www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr/videos/> (page consultée le 20/11/2023).

PROPOSITION 3 :

Permettre de valoriser financièrement la spécialité MOA y compris dans le cadre de la pratique libérale (voir les autres propositions) afin :

- D'attirer des étudiants et chirurgiens-dentistes dans cette spécialité
- De favoriser le « aller vers »
- De permettre le développement de réseaux de chirurgiens-dentistes prenant en charge des personnes âgées.

PROPOSITION 4 :

Référencer l'ensemble des formations courtes et les formations longues à disposition des chirurgiens-dentistes, concernant les publics spécifiques et en particulier des personnes âgées. Le Conseil National Professionnel de Médecine Bucco-Dentaire⁴ a toute la légitimité pour le faire.

4. Bénéfice attendu pour la profession :

se former à différents moments de sa vie professionnelle et envisager la construction d'un réseau avec différentes possibilités de prise en charge.

5. Impact économique :

- Doublement du nombre de praticiens hospitaliers en chirurgie-dentaire sur 10 ans (500 Praticiens Hospitaliers au total) et investissement dans des structures au sein des EHPAD et des centres hospitaliers.
- Evaluer l'enveloppe dédiée par l'Assurance maladie au dépistage à l'entrée des établissements médico-sociaux, le « aller vers » et les soins à réaliser.

6. Mise en œuvre :

volonté politique et volonté de la profession.

⁴ Conseil National Professionnel de Médecine Bucco-Dentaire ou Médecine Orale Adaptée : <https://cnpmbd.fr/> (page consultée le 27/11/2023).